



Commission des solidarités

4111 - Modes de garde petite enfance

Equipements sanitaires et sociaux - Famille et enfance - Attribution de subventions à la ville de STRASBOURG

Rapport n° CP/2011/732

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport porte sur des demandes de subvention de la ville de Strasbourg concernant d'une part les travaux de transformation du bâtiment de la Bibliothèque et Mairie de Quartier (BMS) en Maison de l'enfance et de la famille, Place de Hautefort à Strasbourg, d'autre part la création de la Maison de l'enfance transfrontalière au quartier du Port du Rhin

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement au titre des modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

En 2011, une autorisation de programme de 1 799 635 € a été votée pour les modes de garde sur la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS).

1 - Maison de l'enfance et de la famille place de Hautefort à Strasbourg

La ville de Strasbourg a entrepris des travaux de transformation du bâtiment de la Bibliothèque et Mairie de Quartier (BMS) en Maison de l'enfance et de la famille, place de Hautefort, dans le quartier du Neuhof.

Cette opération s'inscrit dans le dispositif de l'ANRU dans la rubrique petite enfance. Le coût de l'opération s'élève à 3 344 482 € hors taxes. Les travaux doivent démarrer fin 2011.

La subvention départementale prévue dans le cadre de l'ANRU est de **535 117 €** correspondant au taux modulé (16 %) de la dépense prévisionnelle HT.

La région Alsace, la Caisse d'allocations familiales et l'Ademe ont également été sollicitées.

2 - Maison de l'enfance transfrontalière Quartier du Port du Rhin

La ville de Strasbourg a adopté le projet de création d'une Maison de l'enfance transfrontalière et bilingue d'une capacité de 60 places pour des enfants de 3 mois à 4 ans sur le site actuel du groupe scolaire du Rhin, sis 170 Route du Rhin.

Cet important équipement qui se situe dans le secteur des Deux Rives, quartier du Port du Rhin représente un investissement estimé à 4 000 000 € TTC.

Cette opération à vocation transfrontalière est portée par la ville de Strasbourg et la ville de Kehl et a fait l'objet d'une convention de co-financement dans le cadre de l'objectif « Coopération territoriale européenne » (INTERREG IV) pour la zone de programmation Rhin Supérieur.

La participation financière du Département au financement des travaux s'élève à **265 000 €**. Ce montant correspond à 16 % de la dépense prévisionnelle hors taxes applicable aux travaux et au prorata des 30 places réservées aux enfants bas-rhinois.

Le projet, bénéficie d'une subvention Feder via INTERREG avec une participation de la Ville de Kehl et du Land Bade-Würtemberg.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 800 117 € au bénéficiaire figurant au tableau annexé.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL